

LES GRANDS DUCS

Randonnée du 29/06/2013 INSCRIPTION INDIVIDUELLE (ECRIRE EN MAJUSCULE SVP)

(ECRIRE EN MAJOSCOLE SVI)
NOM PRENOM
DATE DE NAISSANCE//
-18ANS ☐ SEXE : M ☐ F ☐
ADRESSE COMPLETE:
CODE POSTALVILLE
EMAIL (indispensable)
DETENTEUR DE LICENCE
CLUB
N° de LICENCE
$\mathbf{FFCT}_{\square} \qquad \mathbf{UFOLEP}_{\square} \qquad \mathbf{FSGT}_{\square} \qquad \mathbf{FFC}_{\square}$
Photocopie de la licence à joindre au bulletin d'inscription Non licenciés : Joindre obligatoirement un certificat médical (moins de 3 mois) PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT :
AUTORISATION PARENTALE POUR LES – DE 18ANS Je, soussigné
ci-dessus à participer à la randonnée nocturne LES GRANDS DUCS.
TARIFS
Inscription avant le 16/06/2013 Randonnée + café 5€ Repas + Randonnée + café au retour 14€
Repas : Accompagnant adulte 10€ enfant de moins de 12 ans 7€ Inscription le soir du 29/06/2013 Randonnée + café 6€
Chèque à l'ordre : CYCLO ARSAC Dessier à adresser : Mairie d'Arsac 12 Avenue de Ligendres 33460 Arsac

5€_ 14€_

Je participe à la randonnée « LES GRANDS DUCS » :

REGLEMENT

Art 1 Randonnée ouverte à tous, hommes, femmes et jeunes de plus de 14 ans Les moins de 18 ans devront fournir une autorisation parentale, ou être accompagnés d'un adulte.

Art 2 Une plaque de cadre vous sera remise au départ pour votre sécurité et pour le contrôle. Le port casque est fortement conseillé.

Art 3 LE CHASUBLE FLUORESCENT EST OBLIGATOIRE

Art 8 Le fait de participer suppose l'acceptation de ce règlement.

Art 4 Les participants s'obligeront à respecter le code de la route, la traversée des propriétés privées e l'ensemble des consignes transmises par les organisateurs.

Art 5 Droit à l'image le participant autorise l'utilisation à des fins interne et externe de son image sur tout support physique ou numérique actuel ou à créer. Les droits sont consentis à titre gratuit.

Art 6 Le VTT devra être en bon état de fonctionnement et pourvu du nécessaire de réparation et de l'éclairage avant et arrière conforme au code de la route. Il est recommandé de posséder une lampe frontale.

Art 7 En cas de vol, de perte ou de destruction de votre matériel, la responsabilité du club ne pourrait être engagée.

Je, soussignérandonnée « LES GRA	, déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement DS DUCS »	t de la
Fait à	Le	
Signature		

Comment avez-vous connu la randonnée « LES GRANDS DUCS » ?					
Affichette déposée sur vitrine		Flyer au cours d'une randonnée			
Participation les années précédentes		Par un ami			